

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2939

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Réaménagement de la place Ennemond Romand - Approbation du programme d'aménagement et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-2939**

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Vénissieux
objet :	<b>Réaménagement de la place Ennemond Romand - Approbation du programme d'aménagement et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de réaménagement de place Ennemond Romand fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

La place Ennemond Romand est située au cœur du quartier du Moulin à Vent, au nord de Vénissieux, dans la partie de la commune située intra-périphérique.

C'est un espace public central à l'échelle locale par ses dimensions et par la proximité de nombreux équipements publics (mairie annexe, bibliothèque, centre social, etc.). En revanche, son attractivité au sein du quartier Moulin à Vent reste limitée.

La partie nord (8 000 mètres carrés) est un espace peu usité qui sert principalement de lieu de passage, tandis que la partie sud (4 500 mètres carrés) accueille un espace de jeux pour enfants. La partie centrale est une ancienne voirie traversante qui a été fermée et sert de zone de stationnement.

La place et ses voiries adjacentes présentent une surface d'environ 2 ha.

**II - Le projet**

L'opération d'aménagement de la place Ennemond Romand répond aux objectifs suivants :

- conforter le rôle de la place comme place de quartier :

- . en faire un véritable lieu de vie,
- . l'insérer dans la dynamique de renouvellement du quartier,
- . prendre en compte les usages actuels (équipements, commerces, boulistes, marché, jeux, etc.) et favoriser le développement de nouveaux usages,
- . reconnecter la place avec ses rives et réunifier les espaces aujourd'hui émiettés pour redonner une cohérence d'ensemble à la place.

- améliorer le cadre de vie :

- . embellir la place,
- . la rendre plus attractive et agréable,
- . favoriser les déplacements modes actifs.

Le programme d'aménagement se décline, notamment, selon les axes suivants :

- la mise en œuvre d'aménagements permettant de redonner des usages à la place,
- la suppression du barreau d'enrobé central,
- la réduction des gabarits routiers et l'insertion d'itinéraires cyclables,
- l'aménagement de cheminements piétons larges et sécurisés, notamment en traversée diagonale de la place,
- une refonte des places de stationnement (nombre et positionnement),
- la dynamisation de la façade commerciale ouest,
- la mise en valeur du patrimoine bâti,
- la préservation du patrimoine végétal,
- le repositionnement de l'aire de jeux.

La direction de l'eau prévoit de réaliser des travaux de reprise du maillage du réseau d'eau potable en amont de l'opération d'aménagement.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la réalisation des travaux est de 2 100 000 € TTC pour l'aménagement de la place et de 100 000 € HT pour l'intervention sur les réseaux d'eau potable.

### III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Le coût prévisionnel des études, frais de maîtrise d'ouvrage et travaux est estimé à :

- budget principal : 2 500 000 € TTC répartis comme suit :

- . études et frais de maîtrise d'ouvrage : 400 000 € TTC,
- . travaux : 2 100 000 € TTC.

Cette opération ayant déjà fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme partielle au titre des études préalables pour un montant de 100 000 € TTC, l'autorisation de programme complémentaire à voter au budget principal est de 2 400 000 € TTC ;

- budget annexe des eaux : 100 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le programme de réaménagement et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de la place Ennemond Romand à Vénissieux.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 2 400 000 € TTC pour le budget principal et 100 000 € HT pour le budget annexe des eaux en dépense à la charge :

- du budget principal pour un montant de 2 400 000 € TTC selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 500 000 € TTC en 2019,
- . 1 500 000 € TTC en 2020,
- . 400 000 € TTC en 2021,

sur l'opération n° OP09O5566 ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 100 000 € HT en 2019 sur l'opération n° 1P09O5566.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 2 500 000 € TTC pour le budget principal en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 100 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études et 100 000 € HT pour le budget annexe des eaux en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**

.